

SCOOP

N°13
JUILLET / AOÛT
2007

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Soyons offensifs, créatifs et habiles

ACTIONS >P2

En ordre de bataille sur les SDAGE

DOSSIERS >P2

Feu vert à la MAE rotationnelle « 2 »

INTERVIEW >P3

Farm Bill 2007 :
pied de nez des Congressmen à l'OMC

FOCUS >P3

0% de jachère, une demande
à plusieurs facettes

CLEFS >P4

Lobbying : quels députés ?

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Soyons offensifs, créatifs et habiles

ÉDITORIAL > PAR PHILIPPE PINTA, PRÉSIDENT D'ORAMA,
PRÉSIDENT DE L'AGPB

Ce n'est malheureusement pas grâce à la Commission européenne que les agriculteurs français ont échappé à un mauvais accord à l'OMC le 21 juin quand la réunion du G4 (Brésil, Etats-Unis, Inde, Union européenne) à Postdam a échoué. Au contraire, la Commission a apparemment mis sur la table une diminution de 70% de ses droits de douane les plus élevés et un triplement des tonnages de viande de pays-tiers qu'elle importe à tarif douanier réduit. Elle n'a pas cherché par ailleurs, semble-t-il, à exiger des Etats-Unis une diminution de leurs soutiens internes supérieure à celle qu'ils proposent. Notre destin à Postdam a finalement tenu à l'agressivité du Brésil et de l'Inde face aux Etats-Unis. Plus que jamais, la France doit donc montrer à Bruxelles sa détermination à frapper très fort si un accord était signé sur les bases ci-dessus.

L'autre dossier brûlant qu'a à traiter le secteur des grandes cultures, c'est le « Grenelle de l'Environnement ». L'enjeu est connu. Il s'agit de la possibilité de continuer à être productifs, en associant performance économique, performance environnementale et performance sanitaire.

Il y a fort à faire pour que cette vision s'impose. Nous avons face à nous un réseau d'organisations qui, empreintes d'une approche de l'agriculture intellectuelle et, bien souvent, idéologique, excellent à manipuler l'opinion.



Philippe PINTA, Président d'ORAMA,
Président de l'AGPB

Il nous faut donc savoir rétablir les vérités (et le mot savoir est important). Il nous faut aussi nous engager devant l'opinion en proposant des plans d'action, en affichant des objectifs.

Il s'agit là de continuer à progresser, mais maintenant en l'annonçant, dans l'utilisation des intrants, dans les techniques de production, dans l'innovation. Il y a suffisamment de savoir, d'études prospectives et de projets dans les cartons de nos instituts comme chez nos partenaires de filières, pour crédibiliser nos engagements.

Soyons donc offensifs, créatifs et habiles. Mais en attendant, aérons-nous un peu... en récoltant. Bonnes moissons à toutes et à tous!

En ordre de bataille sur les « SDAGE »

> DES AXES DE REVENDICATION CONCRETS À LA VEILLE DE LA CONSULTATION

Face aux menaces contenues dans les avant-projets de SDAGE pour les grandes cultures, ORAMA a organisé le 14 juin une réunion nationale spécifique destinée à faciliter l'argumentation auprès des Agences de l'Eau.



La révision des SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) entreprise par les Agences de l'Eau représente un enjeu majeur pour les grandes cultures. C'est pourquoi, le 14 juin dernier, ORAMA a réuni sur le sujet 70 administrateurs de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP, parmi lesquels des membres de 4 des 6 Comités de bassin.

Les avant-projets diffusés par les Agences depuis quelques mois appellent en effet à une

forte réaction lorsque le processus en arrivera à la phase de consultation prévue l'automne prochain.

L'Agence Seine-Normandie, qui influence souvent les autres, envisage des mesures contraignantes dès le franchissement de seuils « d'alerte » et de « qualité dégradée » qui seraient inférieurs aux teneurs maxima en nitrates et résidus de phytos. Les produits phytosanitaires pourraient être ainsi interdits sur de vastes zones. Les exploitants pourraient

également être obligés d'implanter sans limite des bandes enherbées de 10 mètres au bord des cours d'eau, mesure qui serait par ailleurs systématique en zone vulnérable.

Quant aux agences les plus concernées par l'irrigation, elles restent plutôt floues sur la création de ressources en eau et elles mettent trop l'accent sur les cultures de substitution aux cultures irriguées.

Dans ce contexte, plusieurs axes de revendications ont été définis le 14 juin en vue de la consultation à venir.

Il faut tout d'abord que, dans les bassins d'alimentation de captages que définiront les Agences, les diagnostics de risques s'effectuent avec la plus grande précision. ARVALIS a ainsi démontré que

seulement 364 des 13 480 ha du bassin versant du Péron, dans l'Aisne, présentaient des risques de transfert vers les eaux. A entériner l'avant-projet de Seine Normandie, les 13 480 ha seraient visés sans distinction.

Il faut ensuite proportionner les mesures à prendre aux risques, en les définissant avec le concours des Instituts techniques et en prenant en compte la capacité de raisonnement et d'adaptation des agriculteurs. Des mesures d'accompagnement devront être par ailleurs appliquées en cas de pénalisation économique des exploitations.

Enfin, sur le plan de la forme, les Agences de l'Eau devront éviter l'emploi d'expressions inutilement alarmistes, telles que « seuil d'alerte » pour 25 mg/l de teneur en nitrates... ■

Feu vert à la MAE rotationnelle « 2 »

> UN RÉSULTAT IMPORTANT, DES MODALITÉS D'APPLICATION À OPTIMISER

Il y a encore un an, le principe même de la reconduction de la MAE rotationnelle sur la période 2007/2013 était compromis. Le dossier a été réouvert grâce à la mobilisation de nos réseaux syndicaux et techniques, grâce aussi à l'écho donné par le premier Sommet du Végétal à la demande des producteurs.

Forts de l'impact positif de la MAE rotationnelle sur l'environnement, nous avons obtenu, après des négociations serrées, qu'elle soit reconduite sous la forme d'une mesure simple et accessible au plus grand nombre, plutôt que d'une mesure élitiste à base de contraintes agronomiques et environnementales multipliées

(division des parcelles, par exemple). Un compromis a été trouvé sur un nouveau cahier des charges, qui a été transmis pour validation à Bruxelles dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Ce Plan vient d'être validé par le Comité de développement rural de la Commission européenne et il y a donc désormais une MAE rotationnelle « 2 ». L'approbation formelle par la Commission elle-même devrait intervenir à la mi-juillet.

Politiquement, c'est un résultat important. Il était indispensable que les producteurs de grandes cultures continuent à élarger eux aussi au second pilier de la

PAC en s'inscrivant résolument dans le cadre des politiques de développement rural, durable et territorial.

Cette étape franchie, il faut être maintenant vigilant quant aux modalités d'application de la MAE rotationnelle « 2 ». En effet, du fait des délais de validation, le nouveau cahier des charges a été connu trop tardivement et les producteurs dont le contrat arrivait à échéance ont dû s'engager sur des bases qui ne pouvaient pas encore être considérées comme définitives. Leur situation devra donc être appréciée avec bienveillance. Il est également nécessaire d'obtenir des moyens financiers

suffisants pour mieux répondre aux besoins des producteurs, notamment en ouvrant la mesure à de nouveaux contractants ou encore en l'étendant à tout le territoire.



Farm Bill 2007 : pied de nez des Congressmen à l'OMC

> LES PEU CORRECTES ORIENTATIONS DES PARLEMENTAIRES AMÉRICAINS
POUR LA NOUVELLE LOI AGRICOLE

Le Farm Bill de 2002 expirant bientôt, les Etats-Unis en préparent un nouveau. De Washington, Ralph ICHTER, conseiller d'ORAMA pour les négociations commerciales internationales en tant que Président d'EUROCONSULTANTS, nous dépeint la situation.

Où en est l'élaboration du nouveau Farm Bill, notamment pour ce qui intéresse les producteurs de céréales et de soja ?

En matière agricole, ce sont pour diverses raisons les Comités de l'Agriculture des deux chambres qui font la loi, au figuré comme au sens propre. Peu importe que Gouvernement soit ou non en phase avec eux.

Actuellement¹, le Comité de l'Agriculture de la Chambre des représentants élabore un premier texte. Ce projet visera soit à reconduire provisoirement le Farm Bill de 2002, soit à mettre en place un dispositif un peu modifié : les paiements découplés seraient amoindris pour pouvoir attribuer des aides de baisses de prix de meilleur niveau si le marché devait se retourner.

Dans les deux cas, si les prix retrouvaient leur niveau de 2005, les Etats-Unis dépasseraient les plafonds d'aides qu'il seraient prêts à accepter à l'OMC. Accroître les aides de baisses de prix au détriment des paiements découplés, les seuls en odeur de sainteté à Genève, y contribuerait encore plus. Le pied de nez à l'OMC serait encore plus flagrant.

A quelles raisons obéirait un tel réajustement des soutiens directs ?

Pour les présidents des Comités de l'Agriculture des deux chambres, les paiements découplés sont cause d'inflation foncière et sont indéfendables vis-à-vis de l'opinion quand les prix sont hauts. A l'inverse, ils trouvent parfaitement justifiable l'attribution d'aides si les prix devaient rechuter.

Les Etats-Unis n'encourent-ils pas des risques à l'OMC s'ils adoptent une loi incompatible avec leurs engagements ?

Normalement, l'OMC contrôle les montants d'aides soumises à limitation à partir des notifications annuelles de versements que doivent faire les Etats par catégories d'aides (aides permises, aides plafonnées). Mais aucun délai n'est formellement imposé pour les notifications et la dernière qu'ait effectuée Washington remonte à 2001 ! De plus, des aides soumises à limitation sont notifiées en aides permises...

Tout abus ne peut dès lors cesser que si un pays lésé engage un contentieux devant l'OMC. Mais c'est un long combat, même s'il y a condamnation. Ainsi, bien qu'il ait été déclaré illicite

début 2005, le régime d'aides au secteur cotonnier américain n'a été modifié qu'à la marge à ce jour. Pour n'importe quel homme politique américain, il est normal d'utiliser toutes ces ficelles, car les Etats-Unis doivent rester maîtres chez eux. Raison de plus pour exiger de l'Union européenne de se montrer enfin plus ferme. ■

(1) le 02/07/07.



Ralph ICHTER,
Pdt d'EUROCONSULTANTS



Pour tout homme politique américain, les Etats-Unis doivent rester maîtres chez eux.

0% de jachère... une demande à plusieurs facettes

Quelques commentaires au sujet de la revendication d'un taux de jachère obligatoire à 0% en 2008.

Elle vise d'abord à ce que les agriculteurs de l'U.E. puissent cultiver sans limites à des fins alimentaires, comme tous leurs concurrents dans le monde.

Ensuite, dans la période de tension des marchés qui s'ouvre, il est propice de réaffirmer la vocation à produire de l'agriculture face à ceux qui la contestent. Ce n'est pas neutre non plus quand beaucoup s'interrogent sur le risque de pénurie dans les pays importateurs, quand, ainsi, la responsabilité des agriculteurs est engagée devant l'opinion, avec tout ce qui peut s'en suivre. Enfin, demander de ramener la jachère obligatoire à 0% n'est évidemment pas un moyen détourné d'attaquer l'enherbement des bords de cours d'eau, ni de remettre en cause les cultures énergétiques. Plus globalement, c'est lors de l'examen du bilan de santé de la PAC que l'avenir de la jachère sera débattu.

FOCUS

Lobbying : quels députés ?

> COMMENT TRAVAILLER LE MIEUX POSSIBLE AVEC UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE ?



Durant la campagne électorale, les candidats aux législatives les plus susceptibles de s'intéresser aux grandes cultures ont été contactés par ORAMA. Un ciblage complémentaire est maintenant nécessaire pour travailler au mieux avec ceux qui ont été élus.

ORAMA se doit d'entretenir des relations suivies avec des parlementaires choisis, de façon à ce qu'ils partagent et portent ses positions. Ce lobbying commence dès avant les élections. Il s'agit de s'adresser aux principaux candidats dans les circonscriptions fortement concernées par les grandes cultures : il est mieux de se faire connaître d'un élu avant sa désignation par les urnes que de faire le premier pas après.

Ce que disent les chiffres

Ainsi, les administrateurs AGPB, AGPM et FOP ont rencontré de nombreux candidats aux législatives à partir d'avril, leur remettant et commentant l'Appel des producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux qu'a publié ORAMA, « Du dynamisme ! Du réalisme ! ».

Les circonscriptions visées ont été choisies en croisant la carte des circonscriptions avec celle des bassins de production dans lesquelles les céréales et oléoprotéagineux occupent plus de 50% de la surface. 158 circonscriptions ont été définies, sous réserve de l'appréciation, bien sûr, des hommes de terrain que sont les administrateurs.

L'apport du terrain

La nouvelle Assemblée Nationale étant installée, un affinement de

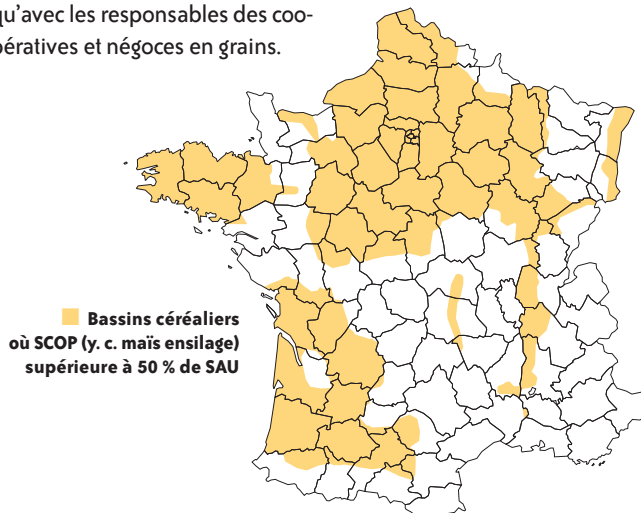
cette première démarche est maintenant nécessaire pour une bonne efficacité du travail avec ceux qui ont été élus, même si les relations avec les députés réélus constituent un acquis important,

D'une part, il faudra se tourner vers nos administrateurs et vers les FDSEA afin de savoir dans quelques mois quelles aptitudes et centres d'intérêt auront vraiment montré les députés ciblés. C'est par exemple nécessaire pour savoir si le député d'une circonscription très « scopeuse », mais où l'électorat est plutôt concentré sur une ville importante, s'intéresse à la problématique des « grandes cultures ». Naturellement, il est également indispensable de savoir quelle est la qualité des relations des députés ciblés avec les administrateurs AGPB, AGPM et FOP, ainsi qu'avec les responsables des coopératives et négoce en grains.

L'approche « Assemblée »

D'autre part, il faudra ajouter à ce qui précède des informations puisées à l'Assemblée Nationale même. L'appartenance ou non, soit à la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée, soit à sa Commission des Finances, voire à sa Délégation pour l'Union européenne, est un paramètre important de l'influence d'un député. C'est là en effet que sont instruits les dossiers intéressant le plus l'agriculture.

Enfin, les contacts sur place avec les fonctionnaires des Commissions, avec les conseillers agricoles des groupes politiques, permettent de savoir quels députés s'investissent le plus et sont le plus écoutés de leurs collègues.



> COURRIER

Au terme du Colloque « Orge de brasserie » à Dijon le 7 février, il a été pris l'engagement de discuter d'un mode de rémunération sécurisant pour le producteur et des conditions d'un développement des orges d'hiver 6 rangs. Qu'en est-il ?

S'agissant du premier chantier, des représentants du secteur de la malterie et des organismes stockeurs les plus concernés par la collecte d'orge de brasserie se sont réunis plusieurs fois déjà. Ils étudient les modalités techniques d'un contrat pluriannuel qui garantirait à la fois la rémunération des producteurs et l'approvisionnement des malteurs.

Le second chantier a déjà donné lieu également à des rencontres, là entre représentants des producteurs et des semenciers. Le travail y porte sur la manière d'assurer des moyens supplémentaires aux sélectionneurs pour créer des variétés dont les marchés sont demandeurs.

> AGENDA

Journée Résultats Variétés cultures d'hiver, ARVALIS
8/08 Revel (31)

Plateforme Tournesol dans l'Ouest, CETIOM
30/08 Surgères (17)

Innovagri, Groupe France Agricole
5-6/09, Lycée d'Ondes (31)

SPACE, Salon de l'Élevage,
11 au 14/09, Rennes (35)

Sommet du Végétal, ORAMA
19-20/09, Tours (37)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA 23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00 - Directeur de la publication : J. de PELLEPORT - Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction : P. AUGUSTE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, C. FOURNIER, H. LE STUM, S. MARQUIS, T. PERINET, R. RIVIÈRE, F. TOCCHET. Conception : NB'COMMUNICATION - Impression : Groupe CORLET. Rédaction achevée le 09/07/07